

Oenotourisme

C. Latouche, un investisseur qui suit bien le sens du vent

L'œnotourisme, ou tourisme vitivinicole et œnologique, c'est quoi ?

C'est une forme de tourisme d'agrément qui repose sur la découverte des régions viticoles et leurs productions ; c'est une forme de tourisme rural et d'agritourisme. Pour le programme européen Vintur, le produit œnotourisme consiste à l'intégration sous un même concept thématique des ressources et services touristiques d'intérêt, existants ou potentiels, dans une zone vitivinicole

L'œnotourisme recouvre de nombreuses activités

Les vins : dégustations, apprentissage de l'œnologie, de l'analyse sensorielle, de la sommellerie ;

Les métiers et techniques de la vigne et du vin : visite de caves, de chais, de vignobles, rencontre avec les propriétaires, maîtres de chais, les vendangeurs ... ;

La connaissance des cépages, des terroirs, les classifications et appellations ;

Le patrimoine historique et culturel : visite de musées (musées du tire-bouchon, des étiquettes, maison de Louis Pasteur à Arbois...), découverte des architectures (châteaux, domaines, chapelles, chais...)... Saint-Émilion est inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité (sur l'intégration des paysages viticoles). De nombreuses études ont été réalisées par l'Icomos

La gastronomie

Le bien-être avec la vinothérapie

Les activités sportives et de loisirs : promenades et randonnées dans les vignobles, survols en montgolfière ou en avion.

(la liste est impressionnante : certaines sont déjà mentionnées de façon succincte dans l'imprimé Cerfa du dossier déposé par M. Latouche)

Une importation de la Californie, en développement en France...

L'œnotourisme contemporain s'est d'abord développé dans les années 1970 et 1980 en Californie (Mondavi)

Historiquement, en France, la mise en place de routes de vins (en Alsace - voir *Route des Vins d'Alsace* - puis dans d'autres régions) a été précurseur des actions locales.

L'étude réalisée par l'AFIT (Association française de l'ingénierie touristique) en 1999 a fait ressortir l'intérêt des touristes français et étrangers pour le tourisme viti-vinicole et marqué le

point de départ d'études et de démarches nombreuses pour développer ce type de tourisme. Selon l'AFIT, un Français sur cinq choisit sa destination de vacances parce qu'elle est viticole. 40 % des visiteurs étrangers viennent en France « aussi » pour le vin et la gastronomie. 29 % ne viennent que pour le vin et la gastronomie.

La surface du vignoble français est de 850 000 hectares. 5 000 caves accueillent du public, pour un volume moyen de 1 500 personnes par an et par cave. La « Route des Vins d'Alsace » enregistre environ 1,5 million de visiteurs par an, de même pour les vignobles de Bourgogne. Depuis quelques années, les initiatives se multiplient, que ce soient celles des élus, des interprofessions vitivinicoles, des syndicats d'appellation, des communes, des offices de tourisme, des négociants, des vigneron indépendants, des professionnels du tourisme, etc. De plus en plus de sites internet permettent de trouver des lieux de visites, des idées de séjours ou des offres touristiques « packagées ».

La France, à la fois premier pays producteur viticole et première destination touristique au monde, est riche d'un potentiel œnotouristique aussi réaliste que lucratif. Sur le plan de la concurrence internationale, qu'elle soit touristique ou concerne le secteur du vin, l'œnotourisme est une carte importante à jouer pour la France, d'autant que dans le monde les actions de développement de l'œnotourisme se sont multipliées ces dernières années.

Beaucoup reste à faire, le rapport Dubrule (2007), commandé par le Ministère français du tourisme, a mis l'accent sur l'importance de la **valorisation du patrimoine vitivinicole (en particulier paysage et architecture)**, la visibilité et la mise en réseau de l'offre, la formation des acteurs.

Dans un effort de promotion de l'œnotourisme français, le Ministère des Affaires Étrangères et l'agence Atout France ont lancé en février 2016 le site VisitFrenchWine, portail officiel de l'œnotourisme en France.

En novembre 2018, se sont tenues à Paris les premières Assises Nationales de l'Oenotourisme, afin de mettre en avant les acteurs de ce secteur

La promotion de l'œnotourisme est parfois considérée comme un moyen de contourner les contraintes de la Loi Évin. Le lobby Vin et société, notamment, est critiqué pour cette forme de promotion de la consommation de vin.

Une inscription à l'UNESCO ??

Outre Saint-Émilion et sa judicature, cinq autres sites **sont inscrits par l'UNESCO au Patrimoine Mondial**. Il s'agit du paysage viticole de l'île du Pico, du vignoble de la vallée du Haut Douro, tous deux au Portugal, de Lavaux, en Suisse, et du paysage viticole du Piémont : Langhe-Roero et Montferrat, en Italie et du vignoble Champenois.